

Loïc Sécher, libre, subira un troisième procès



Remis en liberté, Loïc Sécher a rejoint Nantes, où de nombreux journalistes l'attendaient à son arrivée à la gare. Photo : Franck Dubray

Innocenté par celle qui l'avait accusé de viols, il devra de nouveau affronter les assises. La Cour de cassation, réunie en Cour de révision, a refusé, hier, de juger sur le fond son dossier et celui de Marc Machin.

En moins de deux minutes, hier, la Cour de révision des condamnations pénales a rendu sa liberté à Loïc Sécher, cet homme accusé de viols et qui a subi sept années de détention. Il a quitté le Palais de Justice de Paris toujours entouré de deux gendarmes, passés, toutefois, du statut de gardiens à celui d'accompagnateurs. Il a repris le train pour Nantes et dit adieu au centre pénitentiaire. Les magistrats ont annulé les seize ans de réclusion prononcés par la cour d'appel d'Ille-et-Vilaine, en 2004. Mais, contrairement à ce qu'espéraient ses proches, cette annulation n'est pas définitive. Un troisième procès se tiendra, vraisemblablement dans l'année à venir, devant la cour d'assises de Paris.

La suspension de la condamnation est, par ailleurs, assortie d'un contrôle judiciaire strict. Loïc Sécher devra résider chez son ancien employeur, dans le Finistère. Il devra « **s'abstenir de paraître** » dans quatre départements. La Loire-Atlantique – lieu des présumés viols –, le Maine-et-Loire, la Vendée et l'Ille-et-Vilaine. Il ne pourra rencontrer aucun des acteurs de l'affaire, surtout pas Émilie, son accusatrice, qui s'est, depuis, rétractée.

Liberté très encadrée

« **On s'attendait à une annulation pure et simple**, a expliqué à l'issue de l'audience M^e Dupond-Moretti, avocat de Loïc Sécher. **Mais la justice a toujours autant de mal à reconnaître qu'elle s'est trompée.** » Il est toutefois « **totalemment confiant** » sur l'issue du futur procès.

Chez les amis de Sécher, c'était la déception et l'incompréhension. Le porte-parole du comité de soutien, Jean-Pierre Chesné, a aussitôt alerté par téléphone ceux qui n'avaient pas fait le déplacement. Ils ont pris la nouvelle « **telle un coup de massue** ». Les parents sont abasourdis. Sa mère espérait retrouver la paix, « **mais on sera mort avant que ce soit fini... Ils nous ont mis au tombeau** ».

Déjà des questions se posent sur ce futur procès. Il satisfait Cécile de Oliveira, l'avocate de la jeune Émilie. « **Elle est, avant tout, soulagée qu'il sorte de prison. Et c'est important qu'un jury populaire le blanchisse.** » Sa cliente viendra-t-elle témoigner ? Ses parents seront-ils parties civiles ? Les nouvelles investigations ne risquent-elles pas de relancer les supputations ? Loïc Sécher est libre, mais sa liberté est très encadrée.